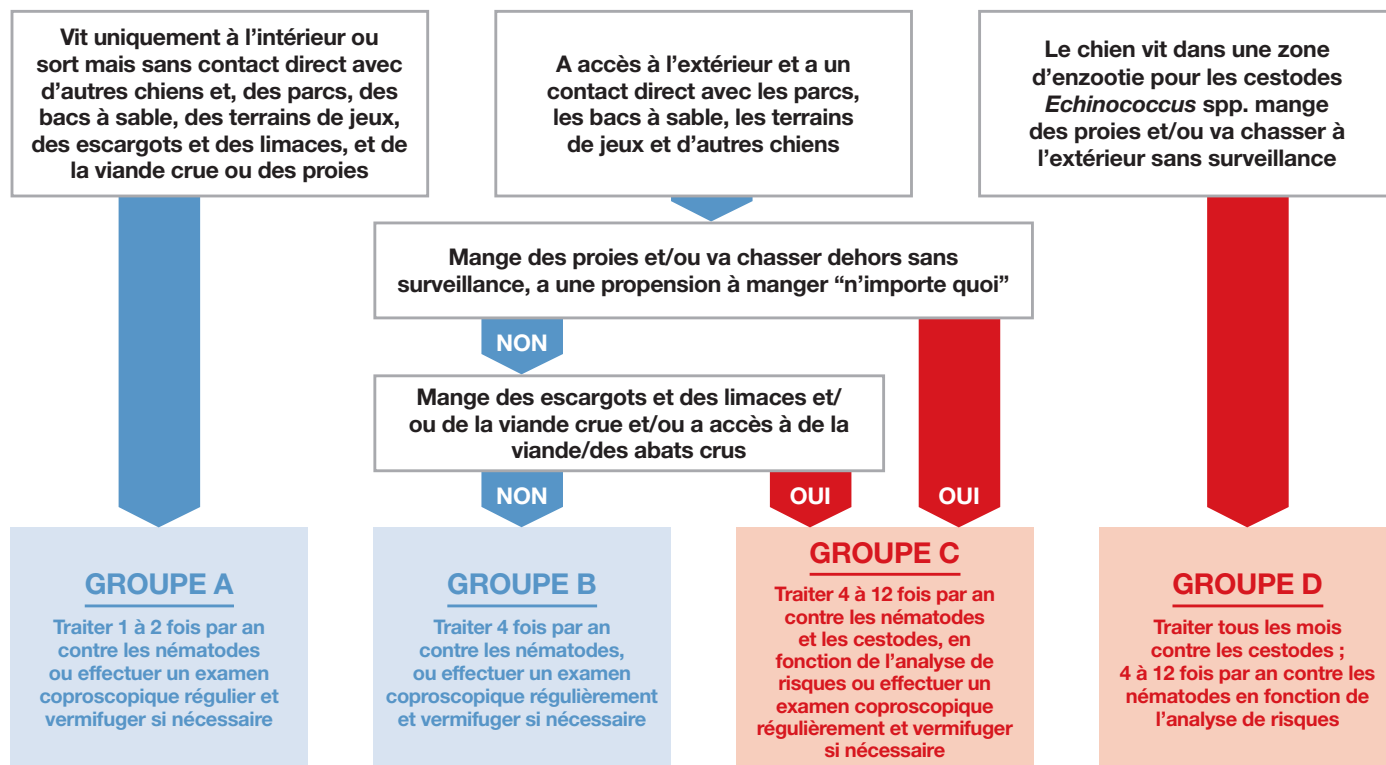


# Guide de vermifugation individuelle des chiens



## TRAITEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES CHIENS

Nématodes	
Chiots	Dès l'âge de 2 semaines, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, puis mensuellement jusqu'à leurs 6 mois d'âge.
Chiennes gestantes	Afin de réduire le risque de transmission aux chiots, les chiennes gestantes peuvent être traitées avec des lactones macrocycliques aux 40 <sup>ème</sup> et 55 <sup>ème</sup> jours de gestation, ou quotidiennement avec du fenbendazole du 40 <sup>ème</sup> jour de gestation jusqu'au 2 <sup>ème</sup> jour <i>post-partum</i> .
Chiennes allaitantes	Traiter lors du 1 <sup>er</sup> traitement des chiots (voir ci-dessus).
Chiens à risques d'infestation plus élevés (ex : utilisation dans des activités sportives, concours, exposition, vie en chenil)	2 traitements : maximum 4 semaines avant puis 2 à 4 semaines après l'évènement. Pour les chenils : vermifuger mensuellement ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Chiens de travail (ex : chiens utilisés en thérapie, secouristes ou policiers)	Vermifuger suivant l'évaluation du risque, 4 à 12 fois par an ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Présence dans un foyer avec des enfants de moins de 5 ans ou des personnes immunodéprimées	Selon l'évaluation des risques, vermifuger mensuellement ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Cestodes	
Voyage ou importation à destination / en provenance de zones enzootiques pour <i>Echinococcus</i> spp.	Traiter les chiens présentant un risque d'infestation élevé (accès à des carcasses ou viscères de ruminants, animal chassant des petits rongeurs) 4 semaines après l'arrivée en zone d'enzootie, puis toutes les 4 semaines, et jusqu'à 4 semaines après le retour. Pour un animal provenant d'une zone enzootique, un examen (dès le retour) et un traitement sont recommandés.
Mange de la viande et/ou des abats crus, chasse des proies	Réaliser des examens coproscopiques tous les 2 à 3 mois et traiter si besoin ou vermifuger toutes les 6 semaines.
Infestation par des puces ou des poux broyeur (hôtes intermédiaires de <i>Dipylidium caninum</i> )	Traiter une fois (avec une molécule cestodicide) après confirmation du diagnostic.
Filaire cardiaque ( <i>Dirofilaria immitis</i> )*	
Chiens vivant en zone d'enzootie pour <i>D. immitis</i>	Traitement prophylactique mensuel contre les larves de <i>D. immitis</i> à base de lactones macrocycliques durant toute la saison d'activité des moustiques.
Voyage ou importation à destination / en provenance de zones enzootiques pour <i>D. immitis</i>	A réaliser dans les 30 jours suivant l'arrivée dans la zone à risque, puis mensuellement jusqu'à 30 jours après le retour du voyage.

- Les pratiques de vermifugation doivent toujours se faire sur les conseils d'un vétérinaire. L'examen coproscopique régulier des selles, comme suggéré dans les groupes A et B, est une bonne alternative aux protocoles de vermifugation systématiques.
- Si le risque d'infestation parasitaire d'un animal ne peut pas être estimé précisément, l'animal doit être examiné ou vermifugé au moins 4 fois par an. Des études ont montré que le fait de vermifuger 1 à 3 fois par an n'offre pas une protection suffisante. Une vermifugation tous les 3 mois n'empêche pas nécessairement l'infestation parasitaire et ne permet pas d'éliminer totalement le risque d'infestation parasitaire patente.

\* Des informations détaillées sur l'infestation par *D. immitis* chez les chiens et les chats figurent dans guide n°5 d'ESCCAP : « La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » ([www.esccap.fr](http://www.esccap.fr)).



# Guide de vermifugation individuelle des chats

Chat sans accès à l'extérieur

Faible risque d'infestation parasitaire, ingestion de rongeurs peu probable

## GROUPE A

Traiter contre les nématodes, ou effectuer un examen coproscopique, 1-2 fois par an

Chat avec accès à l'extérieur

Risque élevé d'infestation parasitaire, ingestion de rongeurs probable

## GROUPE B

Pour minimiser le risque d'excrétion d'oeufs de *Toxocara cati* (ascarides) ou de cestodes, vermifuger contre les nématodes et les cestodes\*, effectuer un examen coproscopique, au moins 4 fois par an

\*les infestations par *Taenia taeniaeformis* sont fréquentes mais les chats excrètent rarement des œufs d'*E. multilocularis* et n'ont donc qu'un rôle épidémiologique mineur pour ce parasite

### TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LES CHATS

#### Nématodes

Chatons	Dès 3 semaines d'âge, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, puis mensuellement jusqu'à leurs 6 mois d'âge.
Chattes gestantes	Un traitement unique à l'aide d'un <i>spot-on</i> d'émodepside approximativement 7 jours avant la mise-bas permet de prévenir la transmission lactogène des larves de <i>Toxocara cati</i> aux chatons.
Chattes allaitantes	Traiter lors du 1 <sup>er</sup> traitement des chatons (voir ci-dessus).
Chats à risques d'infestation plus élevés (ex : participation à des concours et expositions, vie en chatteries)	2 traitements : maximum 4 semaines avant puis 2 à 4 semaines après l'évènement. Pour les chatteries : vermifuger suivant l'évaluation du risque, 4 à 12 fois par an ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Vie commune avec des enfants de moins de 5 ans ou des personnes immunodéprimées	Selon l'évaluation des risques, vermifuger mensuellement ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.

#### Cestodes

Mange de la viande et/ou des abats crus, chasse des proies	Idéalement, les chats doivent être testés au moins 4 fois par an par examen coproscopique et traités en fonction des résultats ou vermifugés au moins 4 fois par an.
Infestation par des puces (Hôte intermédiaire de <i>Dipylidium</i> )	Traiter une fois après confirmation de l'infestation.
Chasse des petits rongeurs et vit dans une zone enzootique pour <i>E. multilocularis</i> (ou voyage dans une zone enzootique pour <i>E. multilocularis</i> )	Les chats excrètent rarement des œufs d' <i>E. multilocularis</i> et n'ont donc qu'un rôle épidémiologique mineur pour ce parasite.

#### Filaire cardiaque (*Dirofilaria immitis*)\*

Chats vivant en zone d'enzootie de <i>D. immitis</i>	Traitement prophylactique mensuel contre les larves de <i>D. immitis</i> à base de lactones macrocycliques durant la saison d'activité des moustiques.
Voyage ou importation à destination / en provenance de zones enzootiques pour <i>D. immitis</i>	A réaliser dans les 30 jours suivant l'arrivée dans la zone à risque, puis mensuellement jusqu'à 30 jours après le retour de voyage.

- La vermifugation doit toujours être réalisée sur les conseils d'un vétérinaire. L'examen coproscopique, comme suggéré dans les groupes A et B, est une bonne alternative aux protocoles de vermifugation standardisés.
- La fréquence de vermifugation doit être déterminée sur la base d'une analyse de risques pour l'animal, et pour les propriétaires dans le cas de parasites zoonotiques. La réalisation en complément d'examens coproscopiques permet d'estimer plus précisément le risque d'infestation parasitaire.

\* Des informations détaillées sur l'infestation par *D. immitis* chez les chiens et les chats figurent dans le guide n°5 d'ESCCAP : « La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » ([www.esccap.fr](http://www.esccap.fr)).

